



Solutions for winemaking

LAMOTHE-ABIET

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement (CE) n°1272/2008 modifiant le Règlement (CE) n°1907/2006

Date: 28/02/2017

Page: 1/6

Ind. Rev.: 2

## BLANKASIT SUPER

### 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. **Identification de la substance :** BLANKASIT SUPER

1.2. **Utilisations identifiées :** Agent de clarification destiné au collage des moûts et des vins.

1.3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**

LAMOTHE-ABIET - Z.A. ACTIPOLIS AVENUE FERDINAND DE LESSEPS - 33610 CANEJAN - FRANCE

Tel: 05.57.77.92.92 Fax: 05.56.86.40.02 / [contact@lamothe-abiet.com](mailto:contact@lamothe-abiet.com) [www.lamothe-abiet.com](http://www.lamothe-abiet.com)

1.4. **Numéro d'appel d'urgence :**

Centre Anti-Poison de Bordeaux: 05.56.96.40.80 / ORFILA 01 45 42 59 59

### 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit mentionné ci-dessus ne remplit pas les critères de dangerosité listés aux règlements n°1907/2006/CE et n°1272/2008 ainsi qu'aux directives n°67/548/CEE et n°1999/45/CE.

Ainsi, ce produit ne requiert pas de fiche de données de sécurité. Les informations transmises sont données à titre indicatif.

### 3 - COMPOSITION – INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature du produit : Solution colloïdale de dioxyde de silicium liquide à 20% stabilisée en milieu alcalin.

	N° EINECS	N° CAS	N°E	Numéro d'enregistrement REACH	Classification R. (CE) n°1272/2008
Dioxyde de silicium	231-545-4	112945-52-5	/	01-2119379499-16-xxx	Non concerné

Composants présentant un danger : Ce produit n'est pas dangereux mais contient des composants dangereux.

**Oxyde d'aluminium**



LAMOTHE – ABIET  
Produit : BLANKASIT SUPER  
Date: 28/02/2017-EC

Page 2/6

Ind. Rev.: 2

N° CAS            1344-28-1  
%                 < 0.1%

#### **4 - PREMIERS SOINS**

**En cas de contact avec les yeux** : Rincer à l'eau courante immédiatement et abondamment pendant 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Si une irritation se développe, consulter un ophtalmologiste.

**En cas d'inhalation** : Maintenir le patient au repos dans un endroit bien aéré. En cas de malaise, consulter un médecin.

**En cas d'ingestion** : Ne pas faire boire, ni vomir. Rincer la bouche à pleine eau. En cas de troubles persistants, contacter un médecin.

**En cas de contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau et au savon. Si une irritation se développe, consulter un médecin.



## **5 – MESURES A PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

Produit non inflammable.

Moyens d'extinction adéquats : eau, CO<sub>2</sub>, mousse, poudres chimiques en fonction des matériaux impliqués dans l'incendie.

Moyens d'extinction à proscrire : aucun en particulier.

Risques particuliers : aucun.

Moyens de protection : en cas d'incendie, utiliser les protections pour les voies respiratoires.

## **6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL**

Protections individuelles : Consulter le §8.

Précaution au plan de l'environnement : Empêcher l'écoulement du produit dans les égouts, les sols et les eaux naturelles.

Méthodes de nettoyage : Ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé. L'absorber éventuellement avec un matériel inerte. Après avoir ramassé le produit, laver la zone et les matériaux avec de l'eau.

## **7 – MANUTENTION ET STOCKAGE**

Précaution pour la manipulation : Consulter également le §8 suivant. Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Condition de stockage : Les emballages doivent toujours être bien fermés.

Indication pour les locaux : Conserver hors sol dans l'emballage d'origine à température modérée dans des locaux secs non susceptibles de communiquer des odeurs.

## **8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE**

Précautions à prendre : Aérer correctement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143)

Protection des mains : Utiliser des gants de protection résistants à l'eau.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection.

Protection de la peau : Vêtement de protection.

Limite d'exposition (ACGIH) : aucune.

## **9 - PROPRIETES PHYSQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : Liquide laiteux à blanc

Odeur : inodore

pH : ≈ 3 (20°C)

Densité à 20°C : 1,1 g/cm<sup>3</sup>

Taille des particules : Environ 25mm

Les autres paramètres physico-chimiques ne sont pas pertinents pour la sécurité.



Pour de plus amples informations, se référer à la fiche Technique et à la Fiche Produit.

## **10 – STABILITE ET REACTIVITE**

Produit chimiquement stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation. Protéger du gel.

Substances à éviter : aucune.

Danger de décomposition : aucun.

## **11 – DONNEES TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë : faible toxicité – seules de grandes quantités peuvent avoir un effet néfaste sur la santé humaine.

LD50 lapin, orale : >2000 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau : d'après les études expérimentales disponibles : non irritant.

Risque oculaire : d'après les études expérimentales disponibles : non irritant.

Sensibilisation de la peau / des voies respiratoires : d'après les études expérimentales disponibles : non sensibilisant.

CMR (Cancérogène, mutagène et reprotoxique) : Aucun effet connu.



## **12 – DONNEES ECOLOGIQUES**

Ecotoxicité : Non toxique. Aucun effet écologique néfaste n'est répertorié. Produit inorganique

Persistance et dégradabilité : aucune dégradation attendue.

Potentiel de bioaccumulation : En raison du coeff. de partage n-octanol-eau (log Pow), une accumulation notable dans les organismes n'est pas attendue.

Autres informations : Résultats négatifs des évaluations de PBT and vPvB.

## **13 – DONNEES SUR L'ELIMINATION**

Aspirer le produit répandu.

Aucune méthode d'élimination spéciale exigée. Se référer aux dispositions locales en vigueur pour l'élimination du produit et de son emballage.

## **14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Selon les règles de transport internationales, ce produit n'est pas une marchandise dangereuse.

Transports routiers : ADR = non référencé.

Transport ferroviaires : RID = non référencé.

Transports fluviaux et maritimes : ADN et IMDG = non référencé.

Transports aériens : ICAO/IATA = non référencé.

## **15 – INFORMATIONS SUR LA REGLEMENTATION**

Non répertorié comme substance ou préparation dangereuse selon le règlement n°1272/2008 (CLP).

Produit non concerné par la réglementation sur l'étiquetage des matières dangereuses.

Produit non soumis à enregistrement, aux obligations des utilisateurs en aval, à évaluation ni à autorisation selon les dispositions REACH.

Se conformer à toute autre disposition nationale en vigueur.

## **16 – AUTRES INFORMATIONS**

Les informations portées sur cette fiche de donnée de sécurité sont considérées, à la date de publication comme vraies et correctes. Cependant la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toutes les réglementations sont données sans garanties.

Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de cette préparation.

*« Nous informons les utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. L'utilisateur doit connaître et appliquer l'ensemble de la réglementation régissant son activité. »*





**LAMOTHE – ABIET**  
**Produit : BLANKASIT SUPER**  
Date: 28/02/2017-EC

Page 6/6

Ind. Rev.: 2